

8 juin 1970, Forillon

Signature de l'entente sur le Parc Forillon

Ce nouvel équipement touristique, qui s'ajoute aux nombreux attraits de cette région, nous permet d'espérer que des milliers de nouveaux visiteurs se rendront bientôt en Gaspésie. Bien sûr, il faudra nous assurer que ces milliers de touristes pourront se rendre au nouveau parc national dans les meilleures conditions possibles. Car le succès du nouveau parc dépendra en grande partie de la qualité des routes qui y conduiront.

D'ici quelque temps, le gouvernement du Québec devra entreprendre la renégociation de l'entente fédérale-provinciale portant sur le développement du Bas-du fleuve et de la Gaspésie. Les travaux préparatoires à cette renégociation nous permettent déjà de dégager les principales corrections à apporter au programme présentement en œuvre afin de le rendre plus conforme aux besoins de la population de cette région et aux exigences du développement. A ce titre, l'expérience des dernières années ainsi que les consultations qui se sont poursuivies tant à l'intérieur du gouvernement qu'auprès des corps intermédiaires intéressés.

Un certain nombre de priorités ont pu ainsi être précisées. La plus immédiate, la plus urgente peut-être, touche le domaine de la voirie, et plus particulièrement la route de ceinture de la Gaspésie. Les citoyens de cette région et ceux qui la visitent savent, par expérience, que la section de la route qui traverse les comtés de Matane, Matapédia, Bonaventure et Gaspésud laisse fortement à désirer et qu'il faut la refaire. Dans son état actuel, cette section de la route ne permet pas autant qu'elle le devrait de mettre en valeur les richesses touristiques de la région. Elle présente aussi des dangers certains sur le plan de la sécurité routière. Quelque chose doit donc être fait dans le plus court délai possible. Comme il nous paraît donc évident que cette question entrera nécessairement dans le cadre plus large de la renégociation de l'entente et qu'il n'y a dans notre esprit aucun doute sur l'urgence d'une solution prioritaire de ce problème, nous proposerons donc aux autorités fédérales concernées d'ouvrir immédiatement des discussions à ce sujet. Nous croyons que ces démarches peuvent avoir lieu dès maintenant, sans attendre la renégociation globale.

« L'entente à laquelle nous visons en ce qui a trait à la route de ceinture de la Gaspésie s'intégrera ainsi au plan de développement général qui sera arrêté et négocié ultérieurement. En outre, elle comporterait pour la région, et pour le Québec en général, des avantages similaires à ceux dont les Maritimes bénéficient déjà à la suite d'arrangements avec le gouvernement fédéral. »